

Conseil d'Administration SMI2D

Jeudi 9 juillet 2020

Participants en visioconférence : Jean Luc ROBIN (SODI), Eric DEFRANCE (MALEZIEUX INDUSTRIE), Christophe CROCHART (SUEZ RV OSIS Ile de France),

Excusés : Emmanuel ROCHE (ORTEC), Philippe MAILLOT (MAILLOT SA), Yann MADELINE (Yves MADELINE SA), Frédéric LE BOUGUENEC (SARP), Thomas WATRIN (SUEZ RV OSIS), Jean Jacques BONNEFOND (SUEZ RV OSIS SUD EST)

Le Président Jean Luc ROBIN remercie les participants et ouvre le Conseil d'Administration à 10h00. Il propose d'examiner les différents points à l'ordre du jour.

1 – Les travaux du Gt Rinçage des citernes

2 réunions ont été organisées les 10 avril 2019 et 22 janvier 2020, la 3^{ème} réunion prévue le 16 avril a été annulée pour cause de confinement.

L'exploitation du questionnaire envoyé aux adhérents SMI2D a permis de :

- Recenser la typologie de déchets et les opérations effectuées en précisant s'il s'agit d'un rinçage de citerne ou d'un binotage ou d'un curage
- Identifier les équipements et/ou installations minimales pour effectuer efficacement le rinçage d'une citerne (débit/pression, bonnes pratiques) tout en assurant la sécurité du chauffeur

Les centres de traitement, à la lumière des résultats de l'enquête collecteurs, ont décidé qu'ils feraient le point de la situation pour améliorer leurs installations de rinçage lorsque cela est possible.

L'objectif du groupe de travail est de formaliser dans un document type « recommandations », les bonnes pratiques pour réaliser une opération de rinçage et les équipements (techniques, sécurité) nécessaires pour y arriver.

En parallèle, le SMI2D a envoyé un courrier au SYRES qui regroupe les régénérateurs de solvants pour les inciter à rentrer dans la démarche de rinçage des citernes ainsi qu'au SFIC (Syndicat Français de l'Industrie Cimentière) et demandé par courrier au SYPRED et au SYVED d'appuyer notre demande.

2 – Les travaux du Gt ADR FNADE

Le Groupe de travail ADR a été créé par la FNADE et nous participons aux travaux depuis plusieurs années. La réunion prévue le 17 mars a été annulée pour cause de confinement.

Damien RAMBAULT qui anime le groupe de travail a transmis un mail pour faire le point des travaux en cours.

Concernant le premier point, il s'agit des travaux européens portant sur la prochaine version de l'ADR.

A Utrecht, les 3 et 4 mars, s'est déroulée la 2ème réunion du groupe de travail européen ADR et déchets de la FEAD avec la France, Belgique, Pays Bas, Allemagne et Royaume Uni qui a fait des propositions de modification de l'ADR : la possibilité de mettre un poids estimé pour les déchets, le rajout de l'instruction VC1 pour le numéro ONU 3509 (pour pouvoir utiliser des bennes bâchées pour les emballages mis au rebut, vides, non nettoyés) et une clarification pour UN 3509 (notamment la phrase concernant les emballages ayant contenu des combustibles).

Ces propositions de modification seront soumises à la réunion commune qui se réunira en septembre à Genève

Le second point concerne un sujet évoqué lors de la réunion du GT ADR FNADE de décembre 2019. Il avait été convenu de demander à la mission TMD (Transport des Matières dangereuses) son avis sur la signalisation des bennes amovibles (est-ce que ces bennes sont des conteneurs au sens de l'ADR ou une partie d'un véhicule pour vrac) ?

Claude PFAUVADEL (responsable de la mission du Transport des Matières dangereuses) a répondu à Damien RAMBAULT que ces transports, s'ils ne sont pas conformes au 6.11, sont faits dans le cadre du 733 (instruction VC) qui concerne les conteneurs pour vrac, par conséquent dès qu'ils sont amovibles, on peut considérer que ce sont des conteneurs. La question sera posée à la réunion commune sachant que ce problème d'interprétation se pose en principe partout et qu'il faut en harmoniser la mise en œuvre.

3 – La traçabilité des déchets dangereux : Trackdéchets

« Trackdéchets » est un outil numérique qui vise à simplifier la traçabilité des déchets dangereux et à assurer les acteurs de la filière (notamment les producteurs) que les entreprises partenaires disposent bien des autorisations nécessaires pour collecter, regrouper et/ou traiter leurs déchets dangereux.

« Trackdéchets » est gratuit et il est à destination de tous les acteurs de la chaîne du déchet dangereux (producteurs, collecteurs/centres de regroupement, installations de traitement, transporteurs, négociants).

« Trackdéchets » sera obligatoire et utilisé par tous les acteurs du déchet à l’horizon 2021.

Il est possible de faire des tests sur trackdéchets à l’adresse suivante : <https://sandbox.trackdechets.beta.gouv.fr>

Le vrai site de trackdéchets est à l’adresse suivante : <https://trackdechets.beta.gouv.fr>

Le Conseil d’Administration propose de demander aux adhérents qui ont déjà utilisés Trackdéchets de faire un retour d’expérience et invite les autres adhérents à tester la démarche avant qu’elle ne devienne obligatoire.

A noter que l’article 2 du projet de décret portant diverses dispositions d’adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets prévoit la dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets dangereux.

4 – Approbation des comptes

En l’absence de Philippe MAILLOT, Trésorier du SMI2D, le Président Jean Luc ROBIN présente les comptes de l’année 2019

Concernant l’aspect financier du SMI2D, celui-ci est géré comme les autres syndicats de façon globale au niveau de la Fédération.

Les cotisations versées se répartissent comme les années précédentes de la façon suivante : reversement de 95% des cotisations à la FNSA pour participation aux frais communs (salaires, loyers, charges, reprographie, etc ...) et les 5 % restant constituant les réserves propres au syndicat pour ses dépenses spécifiques.

Les rentrées propres au syndicat pour 2019 se sont élevées à 12 897 € (12 158,00 € en 2017)

Les dépenses ont principalement été consacrées en 2019 à des frais d’abonnements et documentation (2 400 €), quote-part cotisation Afnor (810 €).

L'excédent dégagé sur l'exercice s'élève à 9 480 € portant les réserves du syndicat à 114 134,04 € inscrites au passif de la FNSA.

5 – Demande d'adhésion (Navaléo)

Le dossier de demande d'adhésion de l'entreprise NAVALEO - Les Recycleurs Bretons a été envoyé aux administrateurs avant la réunion du Conseil d'Administration du 9 juillet. Le Conseil d'Administration SMI2D donne son accord pour l'adhésion au SMI2D.

6 – Questions diverses

Recommandation HP :

La CNAM élabore une recommandation concernant l'utilisation de la Haute Pression. (Même démarche que la recommandation R.502 concernant le pompage de déchets à l'aide de combinés hydrocureurs validée en novembre 2018).

Daniel Berthe intervient comme expert technique en soutien du CTN (Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication).

Pour information, la recommandation HP concerne des puissances au-delà de 25 bars englobant les activités industrielles avec obligation lors de chaque intervention de réaliser un plan de prévention.

S3C - L'inspecteur matériel :

Le Bureau S3C s'est réuni fin juin 2020 pour mettre en place et finaliser les modalités d'organisation des examens pour les inspecteurs matériels.

L'inspecteur Matériel a en charge la vérification des équipements de type groupe Haute Pression et / ou matériel de pompage destinés à la maintenance et au nettoyage industriel. Ces vérifications seront réalisées annuellement et archivées suivant les référentiels du S3C et son additif concernant le règlement de vérification du matériel de pompage, de haute et très haute pression.

L'inspecteur doit avoir des compétences techniques et/ou une expérience professionnelle lui permettant d'appréhender la conception des matériels de haute pression et/ou de pompage.

Il aura à sa disposition la notice d'utilisation et le dossier technique des équipements à vérifier.

L'accès à la certification d'inspecteur Matériel sera demandé par les adhérents du S3C. Celle-ci sera délivrée par la commission de certification du S3C après validation des compétences théoriques et une information sur le guide de vérification.

Cette qualification nominative sera délivrée pour 3 ans.

La vérification du matériel sera effectuée par le contrôleur matériel salarié ou non de l'entreprise et chaque entreprise peut selon ses besoins faire vérifier ou non son matériel.

Certificats de formation conducteurs de marchandises dangereuses :

L'information a été envoyée aux adhérents pendant le confinement concernant la durée de validité des **certificats de formation pour les conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses**, ainsi que les **certificats de formation pour les conseillers à la sécurité** dont la date de fin de validité se situe **entre le 1er mars 2020 et le 1er novembre 2020**

La France vient de signer l'accord multilatéral M 324 qui prolonge la durée de validité de ces certificats **jusqu'au 30 novembre 2020**, si le nouvel examen est passé (et réussi) avant le 1er décembre 2020.

Réflexion sur l'aspect formalisation des contrats industriels :

Le sujet a été proposé en 2019.

De nombreux contrats sont souvent déséquilibrés par la présence de clauses dites « abusives » insérées par le client. Le Conseil d'Administration souhaiterait élaborer un contrat cadre type SMI2D utilisable par les adhérents.

Le Président Jean Luc ROBIN propose de prendre contact avec un avocat spécialisé en droit des contrats, pour élaborer un guide afin d'attirer l'attention sur les points à risques lors de la rédaction du contrat.

Reconnaissance du SMI2D par les entreprises utilisatrices :

Le Président Jean Luc ROBIN souhaite mettre en place une stratégie de partenariat entre le SMI2D et d'autres syndicats professionnels intéressés par la maintenance industrielle (par exemple la Fédération de la Métallurgie ou le syndicat de la chaudronnerie).

Eric DEFRANCE propose de solliciter Didier Mené Président du MASE/UIC pour lui demander les personnes à contacter.

Vidéo métiers :

La vidéo réalisée sur le chauffeur opérateur en maintenance industrielle de l'entreprise MALEZIEUX est en cours de validation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean Luc ROBIN clôt le Conseil d'Administration à 11h30.